

Sanctionner sans punir

Dire les règles pour vivre ensemble

Élisabeth Maheu

6^e édition



Savoir communiquer

La *Chronique sociale* est à la fois un organisme de formation et de recherche et une maison d'édition. Fondée à Lyon en 1892, elle s'est préoccupée dès ses origines de sensibiliser aux évolutions de la société et de suggérer une organisation de la vie collective plus solidaire et plus respectueuse des personnes.

Actuellement, les *Éditions de la Chronique sociale* publient des ouvrages et des jeux pédagogiques qui contribuent à mettre en œuvre ces orientations. Issus de pratiques professionnelles et sociales, ils sont au service de tous ceux qui s'efforcent de mieux comprendre le monde.

Chacun pourra s'approprier ces outils et les utiliser, tant pour son développement personnel que pour une action collective efficace.

Pour plus d'informations : www.chroniquesociale.com

Dessins : Étienne Lécroart

Couverture : 3M2A

Responsable des Éditions : André Soutrenon

Correction : Marie-Hélène Bergeret-Deal

Imprimeur : Sepec

La reproduction partielle et à des fins non commerciales des textes publiés par la "Chronique Sociale" est autorisée à la seule condition d'indiquer la source (nom de l'ouvrage, de l'auteur et de l'éditeur), et de nous envoyer un exemplaire de la publication.

Chronique sociale, Lyon, Dépôt légal : avril 2017

édition numérique PDF : octobre 2017

Élisabeth Maheu

Une production IFMAN Normandie

Sanctionner sans punir

Dire les règles pour vivre ensemble

*Savoir
communiquer*



l'essentiel

 **Chronique
Sociale**

1, rue Vaubecour – 69002 Lyon Tél. : 04 78 37 22 12

Je tiens à remercier chaleureusement mes parents, mes quatre filles et leur père, pédagogue passionné, leurs nombreux copains, les jeunes que j'ai côtoyés en vacances ou à l'école, mes collègues et amis de l'*IFMAN Normandie*, formateurs ou membres du groupe de recherche *Éducation du jeune citoyen*, qui n'ont jamais cessé d'encourager et d'amender parfois mon travail.

La rédaction de cet ouvrage a bénéficié du concours de *La Fondation de France, de Non-Violence XXI* et du *Conseil Général de l'Eure*.

Sanctionner sans punir

Introduction.....	11
Chapitre 1 : Dites-moi « NON » !.....	15
Poser une contrainte : un acte non-violent ?.....	15
Paroles et actes qui donnent sens à la loi.....	17
L'objectif n'est pas de blesser ni de faire de la peine.....	17
Une triple contrainte !	18
Contraindre à réfléchir	20
Contraindre et respecter.....	21
La transgression est nécessaire	21
La contrainte permet de se réinscrire dans la réalité.....	22
Chapitre 2 : Négociable ou non, il faut savoir.....	23
Non c'est non, oui c'est oui !	23
Convergences et différences entre éducateurs	25
Non négociable, pourquoi ?.....	26
Lois et règles.....	28
La culture du lieu	29
L'arbitrage personnel de l'adulte	29
L'interlocuteur mineur	30
Chapitre 3 : Nul n'est censé ignorer... l'intérêt de la loi.....	31
La loi permet la vie.....	31
La Loi fondamentale.....	33
Les lois territoriales	33
Les règles	34
Pour qu'une règle produise du sens.....	36
Le contrat	38
Ce qui fait sens.....	39
L'éducateur face à la transgression.....	39
Code civil et code pénal.....	40

Chapitre 4 : Construire le rapport à la loi.....	43
Tu seras un homme, mon fils !	43
Comment se construit le rapport à la loi ?	44
Subir ou intégrer la loi ?	45
Du choix éducatif au rapport à la loi.....	46
Du choix éducatif au rapport aux autres et à soi-même.....	47
Le père dit la loi, mais ce n'est pas « sa » loi	48
Papa, tu roules à 150 !	51
Éducation, transgression, sanction, que mise chacun ?	52
Chapitre 5 : Responsables chacun d'un bout du chemin... ..	55
L'éducation est un échange.....	56
L'éducateur accompagne	57
C'est au tour de l'éduqué de s'impliquer.....	58
Le groupe témoin est aussi un acteur.....	59
La limite est un espace de parole	60
Tuteur provisoire.....	60
Répondre à la transgression, en trois actes et quatre étapes !	60
Chapitre 6 : Sanction ou punition ?	63
Acte ou parole ?	63
Les punitions sont sources de violence.....	65
Certains mots sont violents.....	66
Ne jugeons pas trop vite.....	66
Des croyances à déraciner.....	67
Toute sanction porte un message	69
De la punition à la sanction alternative non-violente	71
Chapitre 7 : Dehors!.....	73
De l'intention de celui qui exclut à la perception qu'en a l'exclu lui-même... ..	73
L'exclusion temporaire ou le retour au calme.....	75
La rupture de contrat.....	76
Quand le comportement met en danger le groupe	77
Le bannissement	78
L'exclusion scolaire	79

L'exclusion de l'activité sans exclusion de l'établissement	81
De l'exclusion à la violence : l'école désorientée.....	82
L'école reste un lieu de vie	83
Chapitre 8 : « Il aurait besoin d'une bonne correction ! »	85
Le corps	85
« Je ne peux pas m'en empêcher, il me met hors de moi ! ».....	86
La fessée... marquer le corps pour marquer le coup	87
La gifle et puis... après « coup », les explications.....	88
La maltraitance	89
Les travaux forcés.....	89
Les châtiments sont-ils efficaces ?.....	90
Force physique et violence	91
Prendre conscience de ce qui est bon pour le corps.....	93
Chapitre 9 : Un mot de trop et il en vient aux mains !.....	95
L'histoire d'Arthur et Barnabé.....	95
Traiter le problème, mais après la crise	98
La crise émotionnelle est un moment où l'on perd la distance.....	100
Remettre de la distance entre les protagonistes	100
Manifester de la reconnaissance à chacun	101
Trouver une issue honorable.....	102
Chapitre 10 : Avant de sanctionner, instruire l'affaire !.....	103
Réagir face au flagrant délit.....	103
Les différentes phases d'une instruction.....	104
Allons plus loin dans l'analyse des motifs d'une transgression	107
La transgression peut venir d'un manque de parole	113
Chapitre 11 : Objection, votre Honneur !	115
Conflits de loyauté entre la « bande » et la famille.....	115
Transgressions citoyennes	116
Ne faisons pas de l'objection par enfant interposé !	118
L'objection de conscience des adultes	118

Chapitre 12 : Encore un carreau de cassé!	121
J'ai pas fait exprès!	123
La réparation matérielle	123
La réparation compensatrice	125
La réparation symbolique : « Mille excuses ! »	126
Tu te sens coupable, eh bien ! voilà ta punition !	128
Une responsabilité ne peut en cacher une autre !	129
Chapitre 13 : Quand on aime, on ne compte pas	131
Justice rétributive et justice restaurative	131
La dette	132
Les amendes	133
À l'école, les points, bons et mauvais	133
Un permis à points spécifique aux absences	136
« Donnant-donnant » : contrat ou chantage ?	138
Deux poids, deux mesures	139
Les privations, pour comprendre l'intérêt de la règle	140
Ajuster le costume de la sanction aux mesures de l'intéressé	142
Chapitre 14 : Et toute la classe sera punie	145
Une punition collective sert d'exemple... d'injustice	145
Quand risque-t-on de poser des punitions collectives ?	147
Punition collective et sanction collective	148
Pour changer les pratiques, quelle « pédagogie » pour les adultes ?	151
Chapitre 15 : C'est pour l'exemple!	153
Faut-il traiter une transgression en privé ou en public ?	153
Les expiations symboliques et humiliations publiques	154
Les sanctions symboliques positives : distinctions et récompenses	155
Chapitre 16 : Les victimes ont leurs maux à dire...	157
Oser sortir du silence	157
Écouter la plainte	158
Sortir de la plainte	158
Le bouc émissaire	161

Chapitre 17 : Vers quel tiers se tourner ?	167
Faire appel à un tiers, mais pas n'importe lequel	167
Le tiers qui intervient dans l'urgence	168
Le médiateur qui aide à construire un accord	168
Pour sanctionner, l'instance prévue à cet effet	170
Une personne-tierce et un espace-tiers, pour écouter et soutenir	172
L'animateur du temps de régulation	173
Chapitre 18 : Quelle autorité!	175
Faire autorité et être autoritaire.....	175
Une pédagogie de l'autorité, qu'est-ce que cela veut dire ?	176
Pour parler d'autorité, quelques portraits... ..	177
Portraits de profs par des élèves	179
L'attitude autoritaire.....	180
L'autorité se situe dans un rapport de forces	181
La façon d'exercer l'autorité est un choix	181
Des éléments qui renforcent l'autorité.....	182
L'autorité doit être instituée	183
L'autorité est une force non-violente	186
Chapitre 19 : Pauvre petit!	189
Bien des émotions peuvent perturber la tâche de l'éducateur	189
L'autorité tranquille	191
Cette autorité se construit et s'entretient.....	192
S'affirmer devant l'autre.....	192
Apprivoiser ses émotions.....	193
Faut-il exprimer à l'enfant ses propres émotions ?.....	201
Chapitre 20 : Agir ensemble contre la violence	203
S'appuyer les uns sur les autres	203
Tout ne dépend pas des efforts personnels, il y a des choix politiques à faire au niveau du système éducatif	204
Travailler en équipe et se concerter	206
Inviter les élèves à s'impliquer	207
Partenariat parents-enseignants-autres éducateurs.....	207
Quelles peuvent être les conditions d'un partenariat parents-enseignants ?.....	209

Mais encore.....	210
Des occasions positives pour faire connaissance.....	210
Donner aux parents plus démunis des occasions de parole et des repères.....	211
Répondre aux transgressions et lutter contre la violence est un travail d'équipe.....	212
Chapitre 21 : Ça leur apprendra !.....	213
Je vais lui donner une « bonne » leçon !.....	213
La transgression est la traduction d'un conflit.....	215
Le conflit est une opportunité.....	215
La sanction est tournée vers l'avenir.....	216
La sanction éducative ne prend du sens que dans une démarche globale.....	217
Pour terminer cet ouvrage, quelques « recettes »... ..	218
Des exemples en provenance d'un stage d'accompagnateurs de l'aide aux devoirs.....	218
<i>Bibliographie</i>.....	223

Introduction

Incivilités, violences ou simplement petites transgressions de la vie quotidienne, comment réagir concrètement ? Ce livre est destiné à toute personne ayant une mission officielle d'éducation, mais aussi à toute personne ayant une autorité de fait : grands-parents, oncles, gardiens d'immeubles, voisins... dès que cette personne a le souci de faire en sorte que ses rencontres avec des plus jeunes soient, autant que possible, éducatives !

Nous voudrions que les enfants comprennent l'**utilité des règles** que nous posons. Nous voudrions nous sortir des récides et de la répétition de punitions inefficaces. Nous sommes préoccupés par cet enfant désobéissant, oublieux des règles et par ces adolescents, rebelles ou bien désabusés. Ils nous placent nous-mêmes en difficulté et gênent leur entourage. Leur mal-être et leur devenir nous inquiètent. Ils sont aussi quelques-uns à n'accepter aucune règle. Leur histoire, familiale, sociale, scolaire et un avenir sans perspective, en ont fait de farouches opposants à tout représentant du système scolaire ou du monde adulte en général. Leur violence fait peur.

Dire la Loi, c'est un moyen pour **vivre ensemble**, pour mettre des **limites à la violence**, tout en régulant les inévitables conflits de la vie quotidienne. Garantir la règle établie est incontournable. Dans cet ouvrage, nous cherchons face aux transgressions, des réponses qui véhiculent le plus possible le sens porté par la loi et les règles, afin d'en rendre efficace leur intégration par l'enfant. Nous souhaitons aussi que ces réponses manifestent à cet enfant le respect scrupuleux de sa personne et du citoyen qu'il est en train de devenir. La sanction éducative est un acte qui oblige l'enfant à réparer les dommages causés, à réfléchir sur le sens de la règle bafouée et à se questionner sur ses motifs. Cette contrainte n'a pas pour objectif d'être pénible et doit nécessairement être accompagnée d'une écoute et d'une aide dans la recherche de solutions aux problèmes manifestés.

Pour que le sens des lois et des règles soit compris, il apparaît comme indispensable que celles-ci soient pratiquées, qu'elles soient portées par des adultes qui expriment clairement à l'enfant ce qu'ils choisissent de lui imposer, sans négociation possible. Il semble tout aussi important, dans des espaces bien délimités, que ces mêmes adultes puissent, en toute loyauté, partager le pouvoir et considérer, à cet endroit-là, les jeunes comme des interlocuteurs valables pour décider ensemble.

L'autorité des adultes est d'autant plus reconnue qu'ils sont eux-mêmes des citoyens responsables et exemplaires, jusque dans la façon d'assumer leurs contradictions ! Les plus jeunes observent les façons de vivre des « grands » et essaient de comprendre. L'enfant n'attend pas de ses éduca-

teurs la perfection, mais une ligne de conduite déchiffrable : des principes sur lesquels on ne lâche pas, des promesses tenues et une cohérence entre les différents adultes d'une même communauté.

Vous avez dit « autorité » ! Le sujet n'est pas nouveau ; il y a aujourd'hui pléthore d'ouvrages définissant l'autorité, de l'Antiquité à nos jours, démontrant sa nécessité dans l'éducation. Notre ouvrage n'est pas un livre de philosophie, un traité de psychologie ou une étude sociologique de plus. Il s'agit avant tout d'une démarche pédagogique. C'est pourquoi le lecteur est invité à **approfondir la pertinence de la sanction éducative**, pour ensuite en voir de nombreux exemples pratiques. Au gré des chapitres, des *récits* font écho aux situations concrètes qui nous interrogent au quotidien. Une partie importante des exemples cités provient du milieu scolaire. Comme chacun le sait, la question de la sanction y est actuellement posée avec acuité. Mais les réflexions contenues dans ce livre s'appliquent à toute rencontre éducative et chacun saura transposer les questions posées aux situations particulières qui sont sa réalité quotidienne.

Des *exercices* et des *jeux* font de ce livre un véritable *outil de formation*.

Cet écrit est le fruit de réflexions d'éducateurs, réunis régulièrement pour confronter leurs pratiques quotidiennes à leurs choix éthiques, au sein du groupe de recherche *Éducation du jeune citoyen* de l'Institut de Formation du MAN (*Mouvement pour une Alternative Non-Violente*). Chacun y parle de son tâtonnement expérimental. L'explication des réussites comme l'analyse des échecs permet de réajuster ensuite ses pratiques, d'essayer, d'évaluer, de recommencer et, de conflit en conflit, de progresser.

Nous remercions particulièrement tous les enfants et tous les adolescents de nos familles, de nos écoles et de nos associations. Ce sont eux qui, avec assez de patience, il faut le dire, nous apprennent à devenir, nous l'espérons, des pères, mères, enseignants, éducateurs, « suffisamment bons », selon l'expression de Winnicott, c'est-à-dire ni trop mauvais, ni trop parfaits.

Ces enfants et adolescents, « graines de citoyens », forcent souvent notre admiration par leur vitalité, dans des situations parfois bien difficiles pour eux. Malgré les réputations dont les affublent certains médias, malgré le stress de leurs éducateurs, nous ne pouvons taire la capacité des adolescents à comprendre, à s'adapter, à questionner, à revendiquer de la cohérence et, en même temps, à nous faire sortir des sentiers battus. Leur « éducatibilité » n'est pas seulement un postulat, mais un constat. Ce livre est donc relatif aux enfants, depuis l'âge de la parole (même si « *infans* » signifie « qui ne parle pas » !), jusqu'aux jeunes qui arrivent à l'âge du vote républicain. En ce qui concerne ceux qui demandent une approche particulière, quand le « pathologique » devient dominant dans le comportement, les situations n'y sont pas fondamentalement différentes et les démarches pédagogiques

proposées dans ce livre restent souvent valables. Mais elles peuvent s'avérer insuffisantes et l'éclairage des éducateurs spécialisés et des professionnels de la santé devient indispensable pour traiter correctement certaines situations.

L'enfant a besoin de reconnaissance pour se sentir exister dans un groupe. Il a besoin de sécurité pour y grandir protégé des autres et de lui-même. Il a besoin d'un regard bienveillant pour progresser. Il a besoin de trouver du sens pour prendre des initiatives et une part active au fonctionnement et à l'évolution de son lieu de vie, depuis la cellule familiale jusqu'à l'humanité entière, le jour où il se sentira « citoyen du monde ». La sanction, telle qu'elle est préconisée ici, se comprend dans une démarche globale.

Mais, pour accompagner au mieux l'enfant dans son **apprentissage de la loi**, pour réagir efficacement quand la règle n'est pas respectée, il faut pouvoir diagnostiquer rapidement l'enjeu d'une situation, détecter les motifs réels d'une transgression, avoir des repères clairs pour choisir des sanctions ajustées. Il faut aussi réveiller sa capacité à imaginer des solutions nouvelles, au-delà des routines qui s'installent parfois dans les institutions ou dans les familles.

Si l'adulte reconnaît l'émotion qui parfois le perturbe face à la transgression qu'il constate ou face à la sanction qu'il doit poser, il pourra s'interroger sur cette émotion, comprendre ce qu'elle lui indique et active en lui, pour ensuite prendre du recul en se centrant sur le véritable intérêt de son interlocuteur.

Cet ouvrage n'a pas l'intention de culpabiliser les parents et les éducateurs en général. Il est vain de les juger de façon péremptoire, car les actes qu'ils posent ne trouvent leur signification que dans une histoire, un contexte et sont impossibles à évaluer de l'extérieur. La majorité de ces adultes voudraient tant réussir, qu'il leur arrive parfois de trop s'inquiéter ! Cette peur n'est-elle pas l'autre face de leur désir de faire au mieux, pour le bonheur des enfants et des adolescents qu'ils accompagnent ?

Il s'agit ici de *lire des expériences*, des *grilles d'analyses*, des *repères* qui aident à prendre un peu de distance, à se rassurer, à regarder dans nos façons de faire habituelles ce qu'elles contiennent déjà de juste, d'efficace ou de légitime intention. Je souhaite partager quelques « biscuits », pas seulement de survie, mais pour améliorer les recettes, équilibrer les ingrédients que les uns et les autres connaissent déjà et qui sont les éléments de base d'une nourriture éducative saine. C'est ensuite à chacun, en fonction de sa culture, de sa sensibilité particulière, de sa position par rapport à l'enfant et en fonction de ce qu'il a découvert par l'expérience et la réflexion, de choisir comment **modifier son comportement** pour être le plus en accord avec ce qu'il ou elle croit juste !



Je ne dois pas sauter la barrière

Histoire de Jonathan, 9 ans, en classe de CMI

Les enfants de cette école savent bien qu'il est interdit de sauter par-dessus la barrière pour se rendre au terrain de jeu. Mais c'est tellement tentant! Michel, l'instituteur, a expliqué maintes fois les risques... Une fois de plus,

Jonathan passe outre.

– *Jonathan, combien de fois devrais-je le répéter ? Tu le sais bien, que faut-il donc que je fasse pour que tu comprennes ?*

Les autres, un peu perfides :

– *Des lignes, Monsieur, des lignes!*

– *En voilà une bonne idée! Donc, Jonathan, si tu copies 30 fois « on ne doit pas sauter la barrière », tu arrêteras ?*

– *Oui!*

– *Allons-y pour les lignes! (quelques secondes de silence...) Mais, au fait, si tu recopiais cette phrase seulement 20 fois, serait-ce suffisant pour que tu ne sautes plus la barrière ?*

Jonathan, une lueur d'espoir dans les yeux :

– *Oh si, Monsieur, avec 20 fois, j'aurai compris!*

– *20 fois donc, à moins que... Dis donc, Jonathan, si tu ne la copiais que 10 fois, que se passerait-il ?*

– *Oh, monsieur, avec 10 fois, je suis sûr que je me rappellerai que je ne dois pas sauter la barrière.*

Pendant ce temps, le maître réfléchit : comment s'en sortir ? Ce n'est quand même pas à l'enfant de choisir la sanction. Et puis, s'il n'a rien à copier, rien à faire, l'enfant risque d'enregistrer qu'il suffit d'attendrir un peu l'adulte et que l'on peut donc reproduire la transgression sans trop de risques!

– *Tu vois, Jonathan, je trouve un peu bête de te donner 30 fois à copier la même chose. Je préférerais que tu réfléchisses à ce que l'on a expliqué sur les dangers qui nous ont amenés à interdire de passer par là. Alors, tu ne copieras que trois fois la phrase ; mais tu le feras lentement, en t'appliquant, en te demandant ce que j'essaie de te faire comprendre, et, si tu ne recommences pas, je saurai que je peux te faire confiance.*

Le lendemain, Jonathan arrive, tout sourire, avec un paquet-cadeau. Dedans, sur une feuille cartonnée joliment décorée d'une barrière et d'un sens interdit, il est écrit, en trois fois et de toutes les couleurs : « On ne doit pas sauter la barrière »!

Dites-moi « NON »!

« *Le non structure.* »
Françoise Dolto

Poser une contrainte : un acte non-violent ?

« Nous sommes obligés de surveiller sans cesse notre adolescent ; cela le bute contre nous et nous met, lui et nous, dans le stress et la méfiance. Pourtant, jusqu'à ses 14 ou 15 ans, mon mari et moi-même, nous avons été très exigeants. Nous l'avons obligé à travailler à l'école, à respecter les horaires, à ranger sa chambre, à être poli. Il savait qu'il était puni sinon. Il craignait son père. Maintenant il ne veut plus rien entendre. Cela devient dur d'être ses parents. »

Parents, éducateurs, enseignants, certains d'entre nous pensent qu'on écoute trop les enfants de nos jours et que ceux-ci ont à obéir sans discuter. Mais poser fermement des exigences indispensables, n'empêche pas à d'autres moments de trouver les conditions d'un dialogue chaleureux. Les uns et les autres auront bien besoin de ce capital de confiance pour traverser sans dommages irréversibles la tempête qu'est parfois la crise d'adolescence. On pourrait croire en effet que le comportement difficile des adolescents est le résultat d'une éducation trop permissive. C'est parfois au contraire le constat de l'échec d'une éducation trop punitive, quand le parent est à un moment donné privé de son pouvoir et que le rapport de forces bascule. Ce qui semble marcher en maternelle ou en primaire devient impossible au collège et au lycée ! Il est un âge où les enfants deviennent trop forts pour accepter la soumission, si ce qu'on leur demande n'a pas pris sens « à leurs yeux à eux ».

Au contraire, certains adultes aimeraient éviter de sanctionner. Ils voudraient garder cela en extrême limite, quand ils ne peuvent vraiment plus faire autrement, comme si c'était le constat d'un échec de leur relation éducative. Ils rêvent d'une éducation où il suffirait de s'expliquer !

Mais parfois, ces éducateurs en arrivent, après s'être beaucoup retenus, à leur seuil de l'insupportable. Ou bien, ils réalisent que le petit dépasse les bornes du moralement ou socialement acceptable. Ils risquent alors de tomber à pieds joints dans les **pièges** qu'ils voulaient éviter : le geste qui sou-

lage la colère de l'adulte, la punition dont le sens va d'autant plus échapper à l'enfant que son parent n'en est pas coutumier. On peut se consoler en se disant que c'est mieux que de ne rien faire, qu'il faut bien mettre des limites, que c'est exceptionnel, qu'on lui expliquera... Ou bien, on se culpabilise.

Nous hésitons à faire de la peine à cet enfant que nous aimons. Nous craignons d'endosser le rôle du méchant et de déplaire. Nous avons l'impression de passer dans le camp des adultes trop autoritaires que nous avons souvent critiqués : ce n'est pas facile, pour des militants de l'éducation nouvelle, par exemple ou d'une éducation non-violente, qui revendiquent les pratiques de Célestin Freinet[1]. Non, **ce n'est pas toujours facile de sanctionner.**

Mais il faut bien lui dire « stop ! » à ce petit citoyen en herbe... Alors nous lui mettrons peut-être une toute petite fessée. Ou bien nous en viendrons de temps en temps à le menacer « de choses suffisamment désagréables pour lui passer l'envie de faire ses bêtises », en imaginant ne jamais avoir à mettre à exécution la menace. Mais ce petit deviendra grand et mettra peut-être son père au défi de faire ce qu'il lui promet. En plus positif, nous faisons parfois un échange de bons procédés : « tu acceptes de te tenir tranquille et moi je t'encourage en te promettant la permission de sortir samedi ». N'est-ce pas... un tout petit chantage ? Même après avoir réfléchi à la distinction entre sanction et punition, même en étant convaincus de la nécessité de garantir la règle posée, nous restons culturellement conditionnés. Nous voudrions éviter de sanctionner, mais quand nous en arrivons là, parce que nous avons atteint nos limites, il arrive paradoxalement que les sanctions posées prennent la forme de punitions vengeresses, humiliantes ou simplement mal comprises. Comment faire ?



1. Célestin Freinet disait que la punition est autant humiliante pour celui qui la donne que pour celui qui la reçoit.

Paroles et actes qui donnent sens à la loi

Le moyen, qui par excellence conduit à la compréhension, est la **parole** : parole qui explique, parole qui rassure, parole qui dit fermement les limites et les valeurs qui les dictent. Mais parfois, la parole n'est pas ou ne peut pas être entendue, et la contrainte s'impose. Quand parler ne suffit pas ou quand trop parler prend la forme d'un discours moralisant et accusateur, souvent inefficace, il est incontournable de passer aux actes. L'efficacité ne peut venir que de paroles et de sanctions qui font accéder au sens de la loi qu'elles entendent garantir.

Quand on croit aux ressources de l'être, il ne s'agit pas de condamner la personne. Il s'agit plutôt de **sanctionner l'acte de transgression** dont un citoyen s'est rendu responsable, à un moment donné. La transgression est plus qu'une « envie de », une intention, elle est un passage à l'acte. Il est important que la sanction soit, elle aussi, plus qu'une « envie de », un souhait, une lamentation ou un discours de morale. Elle doit être, en réponse, un acte posé. Non pas un acte vengeur et destructeur, mais un acte qui se veut constructif. Un acte qui signifie : « Là, tu avais une limite, tu l'as transgressée, je mets en place quelque chose pour que cela cesse ». Il s'agit d'opposer un acte qui permet à la fois la **réparation**, la **déculpabilisation**, et la **réinsertion**. Nos sanctions parlent toujours de nos **valeurs**. Elles en parlent malgré nous, car nos gestes sont signifiants.

L'objectif n'est pas de blesser ni de faire de la peine

Ce n'est pas la souffrance infligée qui rend la contrainte efficace. La souffrance engendre colère ou peur. Et si l'adulte est tenté de se venger ou de soulager son trop plein de colère, il aurait intérêt à réfléchir aux autres moyens d'utiliser cette colère. Il risque sinon de se laisser aspirer dans une spirale de violence et de transgresser la loi, lui aussi[2].

Garantir la loi en posant des **contraintes**, ce n'est pas faire acte de violence, c'est donner l'occasion au futur citoyen de se positionner de façon plus réaliste et plus responsable par rapport à la communauté où il vit. Il y a lieu de contraindre celui ou celle qui transgresse la loi ou les règles, volontairement ou non ou même parfois pour des raisons légitimes. Et il ne s'agit pas de menacer de contraindre un autre jour, mais bien de poser un acte ici et maintenant.

2. Cf. chapitre 19, où il est question des émotions de l'adulte.

L'objectif de la sanction n'est pas non plus d'éviter à tout prix d'être désagréable. La sanction peut être vécue comme très gênante par le sanctionné, mais ce n'est pas cette gêne qui en est l'objectif. Et une sanction plaisante, agréable à réaliser, peut quelquefois parfaitement remplir sa fonction.

Un acte ou un comportement violents doivent être fermement dénoncés. Dans la réponse à cette violence, l'adulte pense le plus souvent agir « pour le bien de l'enfant ». Mais le fait que l'intention de l'adulte ne soit pas la violence n'implique pas que l'enfant le recevra ainsi. Les châtimts infligés par les adultes varient d'un pays à l'autre et d'une époque à l'autre. La loi, dans de nombreux pays, donne des limites aux punitions infligées par les parents et les éducateurs : châtimts corporels, privations de nourriture... Ailleurs, les mêmes pratiques semblent justifiées. Les parents n'en aiment pas moins leurs enfants ; ils ne veulent pas les laisser « mal tourner ». Leurs enfants eux-mêmes disent parfois l'avoir bien mérité et ne remettent pas en cause l'amour parental. *A contrario*, certains enfants confient qu'ils se sont sentis complètement humiliés, rabaissés, niés, par une simple remarque orale de leur père.

Quelle que soit l'**intention** de l'auteur, l'effet d'un acte dépend de la **perception** qu'en a le destinataire. D'autre part, un acte, au regard de la loi ou de la règle, est ou n'est pas une **transgression**. Dans de nombreuses situations, entre le point de vue de l'auteur, celui du destinataire et celui de la loi, il est inévitable que ces trois points de vue diffèrent. Il est difficile de définir d'une façon unanime et indiscutable le degré de violence d'un acte. S'en tenir à l'un des points de vue, sans prendre en compte les autres, c'est refuser de reconnaître l'existence de personnes concernées par l'histoire.

La violence « zéro » n'existe pas. Mais on peut se donner comme objectif de faire globalement baisser le niveau de violence. Le moyen par excellence est de **réintroduire de la parole et du sens**. Une parole qui circule entre les différents acteurs, l'auteur de l'acte, la victime, le garant de la loi. Cet échange entre les différents points de vue enrichira la connaissance de chacun. Mais, nier un des points de vue, faire un procès d'intention (« je suis sûre que tu fais cela exprès pour m'embêter ! »), banaliser les effets (« c'est pas grave, t'as même pas mal ») ou encore faire fi de la loi, (« du moment qu'on est d'accord entre nous »), ces attitudes amènent une surenchère de violence : c'est manquer de respect à une partie de la communauté, c'est prendre le risque d'une plus grande violence.

Une triple contrainte !

L'acte commis est donc souvent la somme de trois éléments : un dommage à réparer, une transgression vis-à-vis des règles du groupe et un message qui questionne la responsabilité de l'auteur sur sa propre vie. Responsabiliser

l'enfant, c'est à la fois lui « répondre » et exiger qu'il « réponde de ses actes ». En conséquence de quoi, l'éducateur ne doit donc pas poser une, mais **trois contraintes** :

1. L'obligation de la réparation : réparation concrète, réparation compensatoire ou réparation symbolique[3]. La mise hors d'état de nuire peut être indispensable pour protéger des victimes potentielles ; mais si elle n'est pas accompagnée d'une mesure d'aide, de soin, de rééducation, destinée à supprimer le danger à la source, elle n'est qu'une mesure d'exclusion. L'assurance par un tiers, l'assureur professionnel, mais aussi le parent qui paiera les dégâts, assurent de fait à la victime d'obtenir réparation, mais quand ce recours est systématique, il n'est pas très éducatif, car ce n'est pas l'auteur du dommage lui-même qui pose l'acte de réparation.
2. La transgression doit être suivie d'une conséquence qui rappelle la règle, qui oblige à un travail de meilleure compréhension de cette règle et de ce qu'elle permet au groupe.
3. Enfin, il est indispensable que l'auteur de l'acte essaie de mettre des mots sur les intentions, les motifs, les malaises, les souffrances ou les besoins non satisfaits qui ont entraîné son comportement.



S'il te plaît, ferme la porte !

Histoire de Nicolas, en classe de CE2

Nicolas ne ferme jamais la porte derrière lui. S'il a eu besoin d'aller aux toilettes ou de sortir pour une autre raison, quand il revient, il faut toujours lui rappeler de fermer la porte ; ou bien il faut que la maîtresse ou un autre élève ferme la porte à sa place. Et répéter... cela commence à bien faire !

Au moment du conseil de classe, il est alors demandé à Nicolas, en guise de sanction, de devenir le « portier » de la classe. Cette responsabilité consiste à vérifier que les portes sont bien fermées et à les fermer si besoin. La réaction de Nicolas est immédiate : « Non ce n'est pas la peine, j'ai compris... Je vais fermer la porte maintenant ! » De fait, Nicolas a ensuite toujours fermé la porte derrière lui !

3. Ces notions sont précisées au chapitre 12.

Contraindre à réfléchir

Il s'agit d'inciter l'enfant à se poser des questions et à l'accompagner dans sa propre réflexion. Mettre des mots devient l'opportunité de « s'en sortir ». Parler, « sortir des mots », pour sortir de ce moment difficile, c'est un chemin vers autre chose.

Personne n'est coupable de son histoire, ni de ce qu'il reçoit des autres, mais chacun est **responsable** de ce qu'il en fait, qu'il soit auteur ou victime d'une transgression. Si la personne est écoutée et aidée, elle peut décider de chercher des solutions. Prendre en charge ses problèmes, ce peut être aussi demander explicitement de l'aide, plutôt que rester dans une plainte passive ou projeter sur d'autres sa propre violence.

Contraindre à réfléchir, ce n'est pas faire avouer de force « en quoi ce que tu as fait est inacceptable ». Ceci est la dérive des aveux tristement célèbres dans certains camps de rééducation. Il s'agit de se demander : « Comment en sommes-nous arrivés là ? Quelles sont les conséquences de cet acte, de ce comportement, pour les autres et aussi pour toi ? ». Ne cherchons pas à obtenir à tout prix l'accord du sanctionné ; il a son libre avis sur la question. Ne lui demandons pas non plus de décider ce qu'il mérite. Il y a le règlement et ses garants officiels pour cela.

Offrons-lui seulement l'espace qui rende possible une réflexion et une évolution. Entretien, travail écrit, exposé sur les conséquences de tel comportement, attribution d'une responsabilité en lien avec la règle à respecter, questionnement sur le règlement, recherche de solutions avec le groupe..., les moyens ne manquent pas. Évitions d'ajouter : « pour la peine, tu me copieras ce que dit la loi à ce sujet », car le but n'est pas la pénibilité mais bien la **prise de conscience**. Par exemple, l'évocation des risques pris lors d'une transgression aide l'enfant, qui vit très au présent, à anticiper et prendre conscience des conséquences de ses actes. Il s'agit des risques pris pour quelqu'un d'autre, le destinataire de ses actes : qui va souffrir à cause de son comportement irréfléchi ? Il s'agit des risques pris par le groupe ou face au groupe : qui va être privé individuellement ou collectivement de ce que permet la règle, quand elle est respectée ? Pouvait-il prévoir la réaction du garant de la règle dans le groupe ? Quelle va être la réaction du groupe lui-même ? Enfin, il pourra réfléchir aux risques pris pour lui-même. Il peut être invité à hiérarchiser ces risques, selon son point de vue : « Faut-il, se demandera alors un jeune conducteur de scooter, mettre son casque pour être protégé en cas d'accident ou bien pour ne pas avoir d'amende en cas de contrôle ? »

La contrainte est souvent nécessaire pour empêcher le contrevenant d'éluder le problème, de rester « la tête dans le sable », comme savent si bien le faire les autruches, dit-on. Il peut être fatigant pour un adolescent de se poser

les questions qui l'amèneraient à exercer plus activement ses responsabilités. Nous en connaissons qui préfèrent, dans un premier temps, la punition bête... et qu'on n'en parle plus ! La contrainte est réelle pour l'adolescent à qui l'éducateur énonce : « Avant de reprendre tes activités, nous voulons que tu t'arrêtes et que tu choisisses la manière dont tu te comporteras la prochaine fois que tu te retrouveras dans une situation semblable... Tu peux nous dire ou ne pas nous dire, ce que tu auras décidé. Mais au moins, parle-toi à toi-même. »

Contraindre et respecter

Pour intégrer la loi d'un groupe, il faut se sentir soi-même reconnu dans ce groupe. Il convient donc de poser les actes qui vont **rappeler le cadre**, mais en même temps qui vont **signifier le respect** que l'on porte à la personne, au-delà de son acte, personne bien distincte de son acte. Par exemple, un enfant qui un jour a menti n'est pas un menteur. Il y a même de fortes chances pour qu'il dise plus souvent la vérité que le mensonge ! Sanctionner de façon positive ne peut être perçu comme tel que si le sanctionné reçoit des garanties quant au respect de sa personne et de sa réinsertion dans le groupe, une fois la sanction exécutée.

La transgression est nécessaire

Si la règle est nécessaire pour vivre ensemble, la transgression de la règle est tout autant nécessaire à la construction de la personne. Lorsqu'il transgresse, le jeune enfant expérimente en allant toucher les limites. Il s'agit, au sens le plus concret, d'un tâtonnement expérimental. C'est la réponse de sa mère ou de son père qui le renseigne sur les limites de son espace de liberté. S'il n'obtient pas de réponse, il risque de se faire mal ou de se perdre en allant trop loin !

L'enfant, pour se différencier, pour construire sa personnalité, a aussi **besoin de s'opposer**. Transgresser peut être l'une des manières de s'opposer. Il n'y a pas lieu de s'alarmer, mais de réagir fermement. Avant tout, l'enfant a besoin de trouver une réponse stable.

Parfois, la transgression est la seule manière que trouve quelqu'un, dans un contexte donné, pour exprimer, voire imposer ses besoins. Elle interroge alors un système qui offre trop peu d'autres moyens pour que ces besoins soient entendus et pris en compte.

La transgression révèle un conflit. La transgression, à condition d'être sanctionnée par une réponse intelligente de l'adulte, peut devenir une occasion de progrès. Il s'agit de transformer un désaccord, potentiellement ou effec-

tivement destructeur, en situation positive pour chacun, c'est-à-dire pour la victime, pour l'auteur de l'acte et pour l'ensemble du groupe. Il n'est bien sûr pas facile ni habituel de considérer les transgressions comme des opportunités. Elles peuvent pourtant **amener un ajustement**, une amélioration des règles et des contrats, des fonctionnements et des relations.

La contrainte permet de se réinscrire dans la réalité

Les frustrations naturellement engendrées par les sanctions éducatives et sans qu'il soit nécessaire d'en ajouter, réinscrivent l'intéressé dans la réalité sociale : il n'est pas seul au monde, les autres existent, le groupe existe. L'organisation collective et les règles attribuent à chacun sa place, le protègent, lui assurent un espace de liberté, à « **juste distance** » des autres. Cette distance doit être suffisante pour empêcher la fusion, la confusion. Mais cette distance doit malgré tout permettre au lien d'être tangible, à la parole d'être entendue. Oui, cette notion de « juste distance » est la condition d'une relation qui respecte chacun. La loi ne s'oppose pas au dialogue. C'est au contraire elle qui le permet. La sanction sort le sanctionné de la toute-puissance. Sans pour autant installer celui qui sanctionne dans cette toute-puissance. Une sanction bien choisie, en redisant la loi, remet un élément tiers entre l'éventuel agresseur et sa victime. Elle permet aussi de sortir du face-à-face entre l'adulte et l'éduqué.

Les frustrations imposées à l'enfant le gênent dans la réalisation immédiate de ses désirs. Mais elles lui apportent aussi sécurité et reconnaissance. Elles l'empêchent d'aller de plus en plus loin dans le risque qu'il prend pour vérifier qu'il existe à nos yeux et qu'il est protégé. Poser des règles pour mettre des limites aux comportements gênants, puis sanctionner pour faire appliquer les règles, c'est rendre service à l'enfant et à son entourage. Si la loi et les règles protègent de la violence, obliger à les respecter, par des actes eux-mêmes conformes à cette loi et respectueux des personnes, c'est faire reculer la violence. Il reste aux adultes à assumer pour eux-mêmes cette nécessaire frustration. Une non-violence constructive passe aussi par là !

Négociable ou non, il faut savoir

« *Le plus difficile pour un honnête homme, n'est pas de faire son devoir, mais de le connaître.* »

Louis de Bonald[4]

Non c'est non, oui c'est oui!

Chaque éducateur, parent, enseignant, a intérêt à clarifier pour lui-même, dans sa relation à l'enfant, ce qui est négociable et ce qui ne l'est pas. À l'intérieur du cadre non négociable que l'adulte aura clairement posé, il pourra, sans hésitation, laisser une part, bien délimitée, à de vraies négociations ou du moins, à l'apprentissage de la négociation, compte tenu de l'âge et la maturité des enfants.

Le jeu du baromètre



Cet exercice peut être proposé à des professeurs, des parents, des animateurs, pour introduire un débat sur les règles qu'ils posent. Les énoncés qui suivent sont tous issus de situations vécues. Les exemples cités ici sont plutôt des préoccupations en lycée, mais on pourrait en puiser de nombreux autres dans les réalités d'une famille, d'une classe maternelle, d'un centre de loisirs, d'un internat.

Non Jamais Négociable	Non Rarement Négociable	Oui Négociable	Oui Toujours Possible
-----------------------------	-------------------------------	-------------------	-----------------------------

À la lecture de chaque énoncé, les participants sont invités à se positionner physiquement devant l'affichette de leur choix.

L'exercice est à faire rapidement, sans parler et sans porter de jugement sur le positionnement des voisins. En effet, dans la réalité, les enfants nous demandent d'être très réactifs : nous ne réunissons pas une commission à chaque demande d'autorisation. Nous ne pouvons pas toujours répondre « Qu'est-ce que ta mère en pense ? » ou « Comment fait ton professeur principal ? ». Non, nous faisons comme nous le sentons, et, après coup, nous sommes plus ou moins satisfaits de nos choix et nous essayons de comprendre ce qui a motivé notre réaction.

4. Écrivain politique français, 1754-1840.



Conflit, mettre hors-jeu la violence

Collectif Non violence actualité

144 p. - L'essentiel

Quand on évoque le mot «conflit», on imagine facilement des situations de violence : agressions, situations sociales tendues ou même guerres entre pays...

Il y a souvent confusion entre violence et conflit. Pourtant, le conflit fait partie de la vie. C'est le résultat de la confrontation des besoins, des intérêts ou des valeurs. L'image souvent négative que nous en avons nous conduit à en avoir peur et nous cherchons à le fuir.

Il est vrai que certaines situations mettent en jeu de puissants rapports de forces, notamment dans les luttes pour la défense des droits humains ou pour le développement de relations plus justes.

Conflit, mettre hors-jeu la violence décrit ce qu'est l'approche non-violente du conflit. Apprendre à écouter, à exprimer ses sentiments, à négocier, à être médiateur... telles sont quelques-unes des aptitudes nécessaires. L'objectif est qu'au-delà de leur opposition et hors de tout débordement de violence les protagonistes puissent être capables de chercher ensemble une solution.

L'enjeu est de faire évoluer sensiblement les rapports humains et sociaux vers davantage de justice en mettant hors-jeu la violence.

Ce livre comprend, à partir de nombreuses expériences, des analyses, des repères pour changer l'approche du conflit et sa résolution.

Cet ouvrage s'adresse aux personnes concernées par les conflits dans leur vie personnelle ou professionnelle. Il répond également aux préoccupations des particuliers et organismes qui cherchent comment prévenir la violence individuelle et sociale et éduquer à la résolution non-violente des conflits.



Gérer la violence en milieu scolaire

Gilbert Joie

180 p. - L'essentiel

Après des constats relatifs à l'environnement du système éducatif et à des comportements agressifs divers et répétés, les possibilités d'action face à la violence en milieu scolaire sont présentées et analysées pour être utilisées si nécessaire, avec précision, opportunité et raison. Comme toute communauté, l'école ne peut faire l'économie des sanctions, aussi est-il primordial d'avoir une vision globale et la plus juste possible de ce concept par rapport aux règlements, aux processus pédagogiques, aux modifications comportementales attendues, aux projets d'établissement et à la lutte contre la délinquance scolaire. Faisant référence de façon permanente aux textes officiels, qui régissent la société scolaire et l'acte éducatif, les sanctions sont ici envisagées par rapport aux objectifs de progrès quel que soit l'élève auquel l'adulte s'adresse.

Toutes les personnes intervenant dans le système éducatif (personnel de direction, enseignants, personnel administratif et de service, intervenants extérieurs), pourront trouver dans cet ouvrage des réponses face au développement des actes de violence scolaire, et les possibilités pour s'opposer à cet état de fait dans l'enceinte d'un établissement d'enseignement. Il décrit avec précision les diverses remédiations possibles.